

AMENDES INFLIGÉES AU SOUS-CHIEF MUMUMURWA
DE LA PROVINCE MOLEMA.
Depuis le premier Janvier 1936.-

Date à laquelle l'amende a été infligée.	Amendes	M o t i f
2 Mars 1936	5 Francs	Ne s'être pas présenté à temps pour toucher les ristournes sur l'impôt indigène causant ainsi un grave retard dans le travail et ce malgré l'ordre écrit d'avoir à arriver plus tôt.
23 Mars 1936	20 "	Manque de surveillance des ulcérea de sa s/cieff.
23 Août 1936	15 "	Manque d'arrosage de la pépinière.
16 Janvier 1937	40 "	1°/N'avoir pas fait couvrir de morceaux de banane les cazières plantées en octobre 1936 ainsi que ceux de la campagne 1934 et 35. 2°/Malgré des ordres répétés, n'avoir pas établi des pépinières d'eucalyptus pour effectuer le reboisement en bordure de la route Kisenyi. 3°/N'avoir pas exécuté l'ordre reçu de l'A.T. en mars 1935 de délimiter sa s/ciefferie par une rangée d'eucalyptus.
12 Mars 1937	50 "	Avoir donné du fouet et avoir grillé les travailleurs au service d'un européen sous un prétexte futile.
7 Juillet 1937	45 "	Négligence répétée dans l'entretien de son champ d'cazières.
26 Avril 1938	25	N'avoir pas exécuté l'ordre de fournir les vieillards sur le chantier des nouvelles maisons.-
9 Mai 1938	50 "	sur 12 champs de café visités, 51 étaient négligés.
8 Juin 1938	20 "	N'avoir pas fourni les travailleurs sur la route de la Gichige.-
11 Juin 1938	50 "	Malgré les rappels tant de l'A.T. que de l'Agronome avoir laissé son champ de café personnel dans un état d'abandon, n'avoir pas veillé aux parties des cazières aménagées (rectoive).
29 Octobre 1938	50 "	Présence de chenilles et très mauvais entretien dans les champs de cazières de sa s/ciefferie.
26 Décembre 1938	25 "	N'avoir pas amené le nombre de travailleurs prescrit pour la construction de l'hôpital.-
9 Janvier 1939	40 "	N'avoir pas amené 30 travailleurs pour construction hôpital.-
16 Janvier 1939	25 "	Malgré les instructions de son chef de province n'avoir pas amené ses travailleurs avec cruche et houe et avoir retardé le travail pendant une heure.
30 Janvier 1939	25 "	N'avoir pas amené 25 travailleurs pour construction hôpital.
3 Avril 1939	50 "	1°/Malgré plusieurs amendes précédentes, plusieurs champs de cazières sont toujours dans paligne. 2°/Le pont sur la Kwebeya en l'ordre de reconstruction n'a pas été encore reconstruit.



Date à laquelle
l'amende a été
infligée.-

Amendes

M o t i f

I Septembre 1939

50 francs.-

Avoir avancé une somme de 100 frs. à un capita-
de commerce Marechal dans le but d'en reti-
rer un bénéfice; chose qui a été à maintes re-
prises, dévolue aux sous-chefs du territoire.

16 d°

50 "

Calériers de sa s/chefferie mal entretenues.

II Avril 1940

50 "

N'avoir pas fait preuve à la contrainte au in-
digne de sa s/chefferie, soit disant qu'il
avait relégué d'une autre s/chefferie. N'avoir
plus payer depuis l'année 1936.-

P.C.C.C.

Rukunpui, le 26.10-40

Adm. Ferr.

V. Vanthuy.